

# Le Commentaire de Teuzon sur la Règle Bénédictine

par Jean Leclercq OSB, Clervaux

Migne a reproduit<sup>1</sup>, d'après les *Annales Camaldulenses* de J. B. Mittarelli<sup>2</sup>, la lettre-dédicace qui précède un commentaire médiéval de la Règle bénédictine; ce texte remonterait au XI<sup>e</sup> siècle. Il n'a jamais été étudié; les mentions dont il a fait l'objet sont elles-mêmes très rares, et pour cause: le manuscrit d'après lequel Mittarelli l'a fait connaître est aujourd'hui perdu; datant du XIV<sup>e</sup> ou du XV<sup>e</sup> siècle, il appartenait au monastère camaldule Saint-Mathias de Murano. Dans son catalogue des manuscrits du monastère camaldule Saint-Michel in Isola, Mittarelli a signalé un exemplaire du même commentaire<sup>3</sup>; mais on le cherche en vain, actuellement, à la Biblioteca Marciana de Venise, aussi bien qu'à Saint-Michel in Isola et aux archives camaldules de Saint-Grégoire au Celius où sont aujourd'hui dispersés les manuscrits de Saint-Michel. Pourtant, comme on possède très peu de commentaires anciens de la Règle bénédictine, il semble qu'il y ait intérêt à examiner celui-là. Retrouvé dans plusieurs témoins, il apportera peut-être quelque lumière sur l'histoire de la Règle et de son interprétation. Voici des indications qui permettront de l'étudier éventuellement et qui suggéreront ce qu'on peut attendre d'une telle étude.

Le commentaire se trouve dans les mss suivants:

Florence, Archivio di Stato, Vallombrosa 260, n. 221, XI<sup>e</sup>—XII<sup>e</sup> s. Les folios ne sont pas numérotés. Sur le 1er fol.: „Iste liber est monasterii Vallisumbrose Fesulane diocesis“ (XIV<sup>e</sup> s.). Le texte comporte des cor-

---

<sup>1</sup> P. L., 143, 845 ss.

<sup>2</sup> T. II, p. 160—164, et Appendice.

<sup>3</sup> Bibliotheca codicum manuscriptorum monasterii S. Michaelis Venetiarum, Venise 1779 col. 121.

rections. A la fin: *Explicit liber qui dicitur super regulam beati Benedicti*; ici, grattage d'une ligne et demi, à l'endroit duquel devait se trouver un nom; l'explicit se poursuit ainsi: *uenerabilis abbatis quem tradidit ipse discipulis suis exponendo regulam sancti Benedicti docendo monachos suos in Christi famulatu*. En bas de ce dernier folio, d'une main du XIV<sup>e</sup> s.: „Iste liber est monasterii uallis umbrose. Expositio regule sancti Benedicti abbatis.“

**Modène**, Biblioteca Estense, a. N. 5. 14. XI<sup>e</sup> s. Les folios ne sont numérotés qu'au début et à la fin. 231 fol. Sans titre ni explicit.

**Palerme**, Biblioteca Universitaria, 1. F. 11. XII<sup>e</sup> s. Fol. 1—162. A la fin: *Explicit expositio super regulam beati Benedicti ad monachos*.

**Florence**, Biblioteca Nazionale, Conv. supp. C. I. 2672. XV<sup>e</sup> s. Fol. 1: *Incipit epistola Teuzonis monachi ad Odelricum episcopum*; fol. 79: *Explicit*. Le ms. vient du monastère bénédictin Sainte-Marie de Florence; on lit en effet, au bas du fol. 1: „Theuzonis expositio in Reg. s. Benedicti. Inter codices designatur numero 70“; cette indication de cote est celle qu'on trouve dans les manuscrits de la Badia Fiorentina. Ce ms. a été connu de Mabillon, qui l'a mentionné dans son *Iter Italicum*<sup>4</sup>.

**Melk**, Stiftsbibliothek, 673 (olim 909; Q 48). XV<sup>e</sup> s. F. 145: *Incipit epistola ad dominum Odelricum episcopum directa per manus peccatoris Teuzonis. Dno Adelrico (sic) . . .*; — f. 146. *Incipit expositiuncula sancte regule beati Benedicti*; — f. 277v, après l'explicit: *In monasterio Mellicensi XXV die februarii 1471*.

Dans le ms. Florence, Naz., Conv. supp. H. 9. 1734 (XII<sup>e</sup>—XIII<sup>e</sup> s., de l'Annunziata de Florence), sur les deux derniers folios, se trouve un extrait du commentaire, correspondant aux fol. 225<sup>v</sup>—227 du ms. de Modène.

Dans le ms. Milan, Ambros., P. 202 Sup., f. 51<sup>v</sup>—52<sup>v</sup> (XVII<sup>e</sup> s.), se trouve une copie de la préface de commentaire, d'après le ms. de Badia Fiorentina.

Enfin, ce sont des fragments du commentaire de Teuzon que C. Cipolla a publiés, sans les identifier, d'après un feuillet double du XI<sup>e</sup> siècle provenant de l'abbaye de Novalèse, au diocèse de Susa<sup>5</sup>. L'éditeur avait remarqué que le texte de ce feuillet ne coïncide entièrement ni avec du commentaire attribué à Hildemar, ni avec celui du commentaire attribué à Paul Diacre. De fait, c'est le commentaire de Teuzon que

<sup>4</sup> Ed. Paris 1687, p. 171.

<sup>5</sup> Un commento anonimo alla „Regula“ di S. Benedetto, dans *Ricerca sull' antica biblioteca del monastero della Novalesa* (Estr. dalle *Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, serie II, t. XLIV), Turin 1894, p. 87—92.

reproduit ce feuillet pour les parties qu'il conserve, soit des fragments des chapitres 38, 39, 45 et 46.

On le voit, le commentaire est surtout répandu en Italie, où il est attesté à partir du XI<sup>e</sup> siècle. Est-il possible d'en préciser d'avantage l'origine et la date et d'en identifier l'auteur? *Mittarelli*, prudent, s'est contenté d'émettre à ce sujet des hypothèses. Plus récemment, *T. Sala* et *B. Domenichetti* ont attribué l'ouvrage, sans l'ombre d'un doute, à un vallombrosain, mort abbé de Razuolo en 1095<sup>6</sup>. Au premier abord, le problème ne paraît pas devoir être insoluble, puisque l'auteur se nomme — ce qui n'est pas toujours le cas! — et puisqu'il nomme celui auquel est dédié son écrit: l'évêque *Olderic*. Mais la difficulté vient de ce que l'on connaît, aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, plusieurs évêques appelés *Olderic* et plusieurs moines appelés *Teuzon*.

Les évêques sont ceux de Bergame (954—968), de Crémone (973—1004), de Brescia (1030—1048), de Fermo (1057—1074).

Les moines sont:

1. Le B<sup>x</sup> *Teuzon*, de l'abbaye del Colle Spaziano (aujourd'hui Santa Maria del Monte) à Césène; il semble avoir vécu dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle; on sait de lui très peu de chose, et seulement à travers des allusions de saint Pierre Damien<sup>7</sup>. S'il est l'auteur du commentaire, il a pu le dédier à *Olderic* de Bergame ou à *Olderic* de Crémone.

2. *Teuzon*, moine et prêtre de Sainte-Marie de Florence au début du XI<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Il a pu dédier son ouvrage à *Olderic* de Crémone.

3. *Teuzon*, moine qui fut en relations avec l'abbé de Praglia vers 1002—1022<sup>9</sup>; lui aussi a pu être contemporain d'*Olderic* de Crémone.

4. *Teuzon*, moine et ermite de Sainte-Marie de Florence, qui fut en relations avec saint Pierre Damien et mourut vers 1070<sup>10</sup>. Il a pu dédier son ouvrage à *Olderic* de Fermo.

<sup>6</sup> *Dizionario storico biografico dei autori, letterati ed artisti dell' Ordine di Vallombrosa*, Florence, s. d., II, p. 227. Les auteurs suivent ici l'opinion d'anciens bibliographes, tels *Haeften*, *Disq. monast.*, p. 161, et *Diego de Franchi*, *Historia del Patriarcha S. Giovanni Gualberto*, Florence 1640, p. 118, qui cite lui-même des sources plus anciennes.

<sup>7</sup> *Vita s. Mauri episcopi Caesenatis*, II, P. L., 144, 949.

<sup>8</sup> D'après *Mittarelli*, dans P. L., loc. cit.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Textes dans *Mittarelli*, loc. cit., p. 160—163.

5. Le B<sup>x</sup> Teuzon, disciple de saint Jean Gualbert. D'abord infirmier à Vallombreuse, où il acquit le surnom de Magnanime, il fut, vers 1073, nommé par saint Jean Gualbert abbé de Saint-Paul de Razuolo: il y maintint la discipline régulière et réforma le monastère de Taona, près de Pistoie. Il fonda dans les murs de Pistoie l'abbaye Saint-Michel in Forcole et, non loin de là, l'abbaye de Pacciana. Il mourut le 6 août 1095, laissant la réputation d'un grand lettré et d'un saint<sup>11</sup>. A la rigueur, s'il a composé le commentaire au début de son abbatat ou même auparavant, il a pu le dédier à Olderic de Fermo.

Tels sont les candidats. Mittarelli, qui les a mentionnés à l'exception du B<sup>x</sup> Teuzon de Césène, suggère qu'il peut s'agir encore d'un autre Teuzon et pense qu'on doit le chercher de préférence parmi les moines de Milan, à cause de quelques allusions à Milan et à ses usages que comporte le commentaire. Ces allusions donnent, en effet, une indication précieuse sur l'origine du commentaire. Mais il en est une que Mittarelli n'a point relevée et qui peut nous orienter vers le destinataire: dans le chapitre LXI, Teuzon insère une formule de lettre adressée à l'évêque Olderic de Crémone par Gilbert, abbé de Saint-Ambroise de Milan, au sujet de la nomination du premier abbé du monastère Saint-Laurent de Crémone, qui va être fondé (986)<sup>12</sup>. Il est donc vraisemblable que le commentaire a été dédié à ce même évêque de Crémone vers la fin du X<sup>e</sup> siècle. Le caractère assez archaïque de l'écriture du manuscrit de Modène incline à chercher l'auteur vers cette époque plutôt que dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Quant à l'origine des manuscrits, on n'en peut tirer aucune conclusion précise, puisque les deux provenances connues sont différentes: Vallombreuse et Badia Fiorentina. En faveur de l'origine milanaise du texte, on peut encore faire valoir le fait qu'il est suivi, dans un des deux manuscrits de Florence, d'un sermon adressé à des moines par l'évêque Grossolano de Milan (†1117)<sup>13</sup>. Dans le manuscrit de Vallombreuse, Teuzon est donné comme „abbé“. Le seul des cinq Teuzon connus qui ait eu certainement cette dignité est Teuzon de Razuolo; mais ni l'âge du manuscrit de Modène, ni les dates respectives de ce Teuzon et d'Olderic de Fermo ne paraissent jouer en faveur de cette attribution. Peut-être sera-t-il possible un jour de déchiffrer les mots qui ont été grattés dans l'explicit du manuscrit de Vallombreuse. En attendant, on peut conjecturer que le commentaire

<sup>11</sup> D'après Sala-Domenichetti, loc. cit.

<sup>12</sup> Dans le ms. de Modène, f. 196<sup>v</sup>—197.

<sup>13</sup> J'espère éditer ce sermon, retrouvé dans plusieurs mss.

fut composé dans le Nord ou le Centre de l'Italie vers la fin du X<sup>e</sup> ou au XI<sup>e</sup> siècle.

Que peut-on attendre de ce commentaire? Dans la lettre dédicatoire, Teuzon dit qu'il a fait usage des travaux d'autrui: *ex alienis laboribus*. De telles expressions sont fréquentes au début des écrits médiévaux. N'y a-t-il là qu'une formule de modestie? Dans le manuscrit de Vallombreuse, le copiste ou un glossateur contemporain a écrit au dessus de ces mots, dans l'interligne: *id est yldemari abbatis*. De fait, Teuzon dépend étroitement du commentaire connu sous le nom d'Hildemar. Il ne fait guère, en bien des endroits, qu'abrèger la rédaction d'Hildemar éditée par Mittermüller<sup>14</sup> (cette rédaction sera désignée ici par l'abréviation HM). Généralement, il donne d'abord tout le texte ou un long passage du texte de la Règle, au lieu de la citer phrase par phrase comme HM. Puis il le commente; il supprime souvent les explications grammaticales ou étymologiques proposées par HM; il supprime également ou, en tout cas, abrège les citations de Cassien ou d'autres auteurs anciens données par HM. Parfois, il insère une ou quelques phrases, ou un long développement. Il le fait avec habileté, ajoutant, s'il le faut, des transitions qui confèrent à son exposé — à supposer qu'on en ignore la source — un caractère original et continu. Le commentaire proprement dit est suivi d'un texte assez long qui n'est pas emprunté à Hildemar. Voici une brève analyse de l'ensemble d'après le manuscrit de Modène.

Le texte débute par l'épître dédicatoire à Olderic<sup>15</sup>. Suit une *Praefatio*, qui a été éditée par P. F. Foggini<sup>16</sup>. Commence alors le commentaire proprement dit. Le commentaire du Prologue résume celui de HM. Dans le ch. I, à propos de la seconde espèce de moines, les ermites, Teuzon ajoute un développement sur Elie et saint Jean-Baptiste. Le ch. II, sur l'abbé, comporte quelques explications propres à Teuzon. Dans le ch. III, il ne fait guère qu'insérer quelques citations de l'Écriture. Dans le ch. IV (f. 40<sup>v</sup> — 44) se trouve un long développement original de la sentence: *et quod sibi fieri non uult . . .* Les ch. V et VI suivent de près le texte de HM. Le ch. VII a quelques passages propres à Teuzon; est éliminé le développement de HM sur l'érémisme comme réalisation parfaite du VIII<sup>e</sup> degré d'humilité<sup>17</sup>. Le ch. VIII comporte

<sup>14</sup> Ratisbonne 1880.

<sup>15</sup> Ed. P. L., loc. cit. Dans le ms. de Vallombreuse, Odeirco, écrit par une première main, a été corrigé en Odelrico.

<sup>16</sup> *De romano divi Petri itinere et episcopatu*, Florence 1741, p. 318-321.

<sup>17</sup> P. 257 de l'édition Mittermüller.

quelques additions. Il y a de même, dans les chapitres suivants, quelques développements où le texte de HM est amplifié si naturellement qu'on pourrait se demander si HM n'est pas le résumé d'un commentaire plus long que reproduit Teuzon.

Le texte de HM sur les chapitres concernant la liturgie et l'organisation pratique du monastère est abrégé plus que dans les premiers chapitres. A la fin du ch. LIX, l'ordo de la profession monastique est différent de celui de HM, et plus long<sup>18</sup>; il est suivi d'un développement sur les rapports de la profession avec le baptême et avec la pénitence (f. 189—190). Du ch. LX, Teuzon omet le long passage où HM s'étend sur la flagellation des prêtres<sup>19</sup>; en revanche, il ajoute (f. 192<sup>v</sup>—194) quelques textes canoniques et des citations de la *Regula canonicorum* pour justifier l'interdiction faite aux prêtres indignes de célébrer la messe<sup>20</sup>. Au ch. LXI, il ajoute la lettre de Gilbert de Milan à Olderic de Crémone; mais il omet plusieurs des formules que comporte HM, ainsi que l'appendice: *Qualiter quis sine peccato uotum suum soluere possit*<sup>21</sup>. Jusqu'à la fin de la Règle, le commentaire se poursuit dans le même style, en dépendance de celui de HM, avec des variantes, des omissions et quelques additions. Au commentaire proprement dit est ajouté (f. 224—231<sup>v</sup>) un texte qui, dans le manuscrit de Palerme, est précédé de ce titre: *Item ammonitio ad abbates uel monachos*. C'est une sorte de résumé de la Règle elle-même, suivant l'ordre des chapitres; vers la fin, Teuzon parle de la confession, spécialement d'après saint Grégoire, et du silence.

Ainsi, le commentaire de Teuzon présente surtout de l'intérêt pour l'histoire du texte de la Règle et pour l'histoire du texte d'Hildemar<sup>22</sup>. Mais on peut aussi en attendre quelques indications utiles sur les idées et les pratiques du monachisme en Italie vers le X<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècles.

---

<sup>18</sup> *Incipit ordo qualiter debet agere nouitius*. Postquam compleuerit annum secundum dispositionem regule . . . Cet ordo ne coïncide entièrement avec aucun de ceux qu'a édités Martène, *De antiquis ecclesiae ritibus*, t. IV, l. V, c. 4, éd. Venise 1783, p. 223 ss.

<sup>19</sup> Ed. cit., p. 553—555.

<sup>20</sup> Cite c. 9, éd. M. G. H., *Concil. karol.*, I, p. 324, l. 37—325.

<sup>21</sup> Ed. cit., p. 565—567.

<sup>22</sup> Ce texte fait depuis plusieurs années, de la part de Dom Wolfgang Hafner, de l'abbaye d'Engelberg, l'objet d'une étude minutieuse dont les intéressants résultats seront bientôt connus.

## Appendice

### Les Gloses de Galeata

Le commentaire de Teuzon donne l'occasion de décrire un manuscrit contenant un autre témoin peu connu du texte d'Hildemar. Ce manuscrit est actuellement conservé, sous la cote 63, à la Biblioteca comunale de Poppi, dans la province d'Arezzo<sup>1</sup>. Il est du XI<sup>e</sup> siècle et vient de l'abbaye Saint-Hilaire de Galeata<sup>2</sup>. Au dos de la reliure, une inscription du XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> s. porte ces mots: *Regule S. Benedicti cum scholiis, Kalendario et ordinat(ion)e officiorum monasterii de ualiada scripta ante annum 1100*. Voici l'analyse du volume:

F. 1–2. *Praecipit romanus ordo ut quinta feria utque in sabbato sancto nuda fiant altaria . . .* Divers fragments sur la date de Pâques, le bois de la croix, etc. . . .

F. 2–22. *Incipiunt consuetudines quae continende sunt in monast. Kalendis octubris dimittatur meridiana quam solent facere monachi in estate . . .* Us pour les divers temps liturgiques et pour les fêtes jusqu'à la Saint-Michel; f. 22: *Expliciunt usus monasteriales necessarie adiunctos regule Patri(s) Benedicti. Amen . . .* Ce coutumier est celui que Dom B. Albers a publié sous le nom de *Consuetudines Cluniacenses antiquiores BB<sup>1</sup> 3*; le ms. de Poppi en offre un témoin ancien que l'éditeur n'a pas connu.

F. 22<sup>v</sup>–22<sup>v</sup>. *Incipit ordo librorum qui nocturnis legendi sunt. Ab omnium sanctorum festiuitate usque ad aduentum legantur Ezechiel cum Daniel . . .*

F. 22<sup>v</sup>. *Quomodo se debent reuestiri fratres per circulum anni: in tribus cappis uel in duobus. Octaua Domini II<sup>o</sup> Epyphania III . . .*

F. 23–34<sup>v</sup>. Obituaire. Les jours du calendrier ont été écrits d'avance. Les noms des défunts, et parfois la date de leur mort, sont de

<sup>1</sup> G. Cipriani, dans G. Mazzatinti, *Inventari dei manoscritti delle biblioteche d'Italia*, VI, Forlì 1896, p. 136, dit simplement: „La regola ha molte note marginali“.

<sup>2</sup> Sur l'histoire de Galeata, cf. E. Ripetti, *Dizionario geografico storico della Toscana*, Florence 1833, I, p. 12–14, et D. Mombrini, *Galeata nella storia e nell'arte*, Bagno di Romagna 1935, p. 26–47.

<sup>3</sup> *Consuetudines monasticae*, t. II, Mont-Cassin 1905, p. 1 ss.

diverses mains des XI<sup>e</sup>—XIII<sup>e</sup> s. Les noms de lieu confirment que le manuscrit vient de Galeata; ils se laissent presque tous identifier aux confins de la Romagne ou dans cette partie de la Toscane qu'est le Casentino et au coeur de laquelle est situé Camaldoli<sup>4</sup>.

F. 35—72<sup>v</sup>. *Incipit prologus regule beatissimi Benedicti abbatis. Ausculta o fili . . .* — f. 37: *Explicit prologus regule. Incipiunt capitula. I. De generibus uel uita monachorum . . .* Par suite de la disparition de plusieurs feuillets, il manque la fin des capitula (après le ch. XXXIV) et le début du texte du ch. I. Le texte s'interrompt, par suite de la disparition des derniers feuillets, après le début du ch. LXVIII. Il est précédé de ces quelques lignes:

*Incipit prologus. Prolocutio est in qua doctor manifestat de qua ratione deseruit librum suum. Inter ammonitionem et doctrinam hoc interest: doctrina est ostensio rei que debet uel non debet fieri; admonitio uero est exhortatio qua ut fiat uel non fiat.*

Le texte de la Règle est accompagné de gloses marginales et interlinéaires de la même main que celle qui a écrit le texte de la Règle. Ces gloses sont empruntées à HM, qu'elles résument parfois, mais sans dépendre de Teuzon.

---

<sup>4</sup> L'obituaire du ms. de Poppi a été utilisé, sans référence, par J.-B. Mittarelli et A. Costadoni dans leurs *Annales Camaldulenses*, Venise 1759, passim; ils ont édité, par ex., t. IV, p. 140, l'épithaphe, conservée au f. 31<sup>v</sup> du ms., de l'abbé Jean, mort en 1190.